



Comité exécutif des 21 et 22 novembre 2023

Le Comité exécutif de l'UCR FO réuni les 21 et 22 novembre 2023 au siège de la Confédération a fait le point de la situation sociale en particulier en ce qui concerne les retraités

Situation internationale

Concernant la situation au Moyen orient, le comité exécutif, avec la CGT FO, constate que, comme dans tout conflit, les premières victimes ce sont avant tout les populations civiles, en particulier les enfants.

Plus que jamais, le Comité exécutif de l'UCR FO appelle à la libération des otages, au cessez le feu immédiat.

Aussi, le CE soutiendra toutes les initiatives, toutes les manifestations qui iront dans ce sens.

En revanche, le Comité Exécutif s'élève contre toute tentative d'instrumentalisation du conflit et fait sienne la position de notre confédération dans son rejet absolu des idées, comportements et actions racistes, xénophobes ou antisémites qui constituent une atteinte à la démocratie tout entière et aux valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité.

Après le CCN de Bourges

Le CE approuve la résolution adoptée par le CCN qui s'est tenu à Bourges les 26 et 27 septembre 2023

Il s'inscrit plus particulièrement dans sa conclusion

« Dans les semaines et mois prochains le CCN demande à toutes ses organisations, à tous ses militants et à ses adhérents, de rester particulièrement vigilants et mobilisés. Le CCN décide d'une campagne médiatique, de meetings et d'assemblées dans les départements avec au centre l'action revendicative sur les salaires, les services publics, la protection sociale et les retraites. Il donne mandat à la Confédération pour être à l'initiative d'une mobilisation qu'exige la situation, sur nos revendications, dans l'unité d'action syndicale si possible. »

A ce propos le CE mandate le BN pour poursuivre et amplifier les initiatives visant à protéger les retraités plus particulièrement touchés par les conséquences de la numérisation systématique et la destruction des Services Publics.

Le 24 octobre et ses suites

Le Comité exécutif se félicite du succès de la journée du 24 octobre qui a vu plusieurs milliers de retraités se rassembler devant Maignon et devant plus d'une centaine de préfectures et sous-préfectures, pour exiger « 10% d'augmentation des retraites et pensions tout de suite. », manifestations dans lesquelles l'UCR FO a pris une place importante.

Il se félicite de la décision du groupe des 9 qui a clairement indiqué qu'il n'entendait pas tourner la page et qui a invité toutes les structures départementales des 9 organisations à prendre toutes les mesures qu'elles jugeront utiles pour amplifier la campagne de signatures de la pétition, pour rencontrer les députés et les sénateurs pour qu'ils se prononcent clairement sur notre revendication et qu'ils la portent devant l'Assemblée nationale et le Sénat.

AGIRC ARRCO

Concernant l'accord relatif à l'AGIRC ARRCO, le Comité Exécutif considère qu'il répond pour l'essentiel aux revendications de FORCE OUVRIERE.

Le Comité exécutif enregistre en particulier avec satisfaction la suppression du coefficient de solidarité (bonus/malus) au 1^{er} décembre pour les nouveaux retraités et de manière totale au 1^{er} avril 2024.

Il prend acte d'une revalorisation des pensions complémentaires de 4,9% au 1^{er} novembre 2023 plus importante que celle que proposait le patronat.

Par ailleurs, au moment où le gouvernement lorgne sur les réserves de l'AGIRC ARRCO pour mettre en œuvre sa réforme des retraites, dont nous demandons toujours l'abrogation, le CE rappelle que les ressources du régime sont le produit des cotisations des salariés et qu'elles leur appartiennent.

Même si aujourd'hui le gouvernement a reculé face au tollé provoqué par sa tentative de coup de force, le Comité exécutif de l'UCR FO restera vigilant et dénoncera toute velléité de l'État de remettre en cause le paritarisme en cherchant à détourner les réserves de l'AGIRC ARRCO, d'une façon ou d'une autre.

PLFSS 2024

Le CE constate que ce projet de loi a été rejeté par tous les organismes de sécurité sociale, par toutes les associations et par tous les syndicats.

Le Comité exécutif dénonce le nouveau coup de force du gouvernement visant, via l'article 49-3 de la Constitution, à le faire adopter sans vote au parlement.

En effet, il tourne le dos aux besoins de la population en termes de santé, d'accès aux soins, de développement du service public hospitalier et des établissements sociaux et médico-sociaux.

Le déremboursement d'une part croissante des soins (dentaires notamment) accentue la baisse du pouvoir d'achat en transférant ces sommes soit sur les mutuelles soit sur le reste à charge des assurés.

Les politiques d'exonérations se développent, pesant lourdement sur les comptes de la Sécurité sociale et favorisant le remplacement de la cotisation par l'impôt ce qui conduit à l'étatisation du financement de la Sécurité sociale.

Alors que notre système de santé est au bord du gouffre, l'objectif du gouvernement est uniquement financier et vise « le redressement des comptes sociaux ».

Concernant le secteur de l'autonomie

Le Comité Exécutif dénonce les scandaleuses insuffisances de financements prévus tant en EHPAD que pour l'aide à domicile et pour les établissements sociaux et médico-sociaux, et qui ne suffiront même pas à répondre à la nécessaire montée en charge des mesures adoptées dans le PLFSS 2023.

De même, les 25 000 places de service de soins infirmiers à domicile, bien en deçà des besoins, sont également reportées à l'échéance 2030.

Ainsi, la création de 50 000 emplois à l'horizon 2030 (et non 2027 comme prévu par le PLFSS 2023) pour porter le taux d'encadrement à 72 emplois de professionnels pour 100 résidents est notoirement insuffisante et fort éloignée du plan grand âge de 2006 et de notre revendication d'un ratio de 1 agent par résident.

De même, les 25 000 places de service de soins infirmiers à domicile, bien en deçà des besoins, sont également reportées à l'échéance 2030.

Par ailleurs,

- . Aucune mesure n'est prévue pour le reste à charge pourtant insupportable pour les personnes concernées en établissement ou à domicile et leurs familles,
- . L'expérimentation consistant à confier aux ARS la fusion des sections tarifaires « soins » et « dépendance » des EHPAD par les départements volontaires risque de renforcer les inégalités territoriales,
- . Les mesures de revalorisation des rémunérations des personnels sont insuffisantes.

Tout en rappelant la revendication de la suppression de la CASA, le CE refuse toute augmentation de celle-ci envisagée dans les prochaines lois Grand Age.

Et pendant ce temps-là, la ministre des solidarités, mène une opération de communication visant à nous faire prendre des vessies pour des lanternes et remet sur le tapis son projet de loi pour « une société du bien vieillir ».

Aussi, le Comité Exécutif rappelle ce que nous écrivions le 19 avril dernier :

« Pour l'UCR FO cette proposition de loi relève de la provocation : en effet, comment oser expliquer que « bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en bonne santé » alors que le recul de l'âge de départ en retraite de 2 ans va aboutir à augmenter de façon considérable le nombre de personnes en invalidité, en arrêt maladie, en accident du travail ou en maladie professionnelle dans une situation où l'espérance de vie en bonne santé dans notre pays est en recul et inférieure à la moyenne européenne.

D'ailleurs, les 14 articles de la proposition de loi initiale se contentent de mesurette qui ne répondent pas aux enjeux qu'engendre le vieillissement de la population.(...)

La proposition de loi prône un virage domiciliaire alors que le secteur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile est déjà asphyxié et qu'il faudrait créer au bas mot 100.000 nouveaux emplois pour répondre aux demandes. »

Quant à son engagement en faveur d'une loi de programmation du grand Age et de l'Autonomie, le Comité Exécutif attend pour voir mais, en tout état de cause, si projet il y a, il ne pourra faire l'impasse sur les questions de gouvernance et de financement (aujourd'hui largement insuffisant) de la Branche Autonomie. Pour FO le financement de la dépendance relève de la branche maladie de la Sécurité Sociale basée sur les cotisations et repose sur les principes fondateurs de celle-ci : « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins »

Enfin, le Comité Exécutif approuve la démarche initiée par le groupe des 9 de prendre contact avec l'ensemble des associations concernées dans le cadre du HCFEA pour envisager une démarche commune contre ce nouveau coup porté à notre système de santé et en particulier à la prise en charge de la perte d'autonomie.

Développement

Le Comité exécutif se félicite de la place prise par les camarades FORCE OUVRIERE dans la préparation et la réalisation de la journée du 24 octobre. Cela témoigne du dynamisme de nos structures (UDR et section fédérales de retraités)

Le Comité exécutif a pris connaissance du document publié par l'UCR FO intitulé « Accès aux soins des retraités et perte d'autonomie : l'UCR FO tire la sonnette d'alarme ». Il invite les UDR et les sections fédérales à l'utiliser pour organiser des réunions d'information et pour intervenir dans les CDCA.

Par ailleurs, le Comité Exécutif a pris bonne note que la réunion de la Commission mise en place lors de notre dernière réunion par le secrétaire général de la Confédération et qui a pour but de faire des propositions concernant le développement, devrait se tenir le 4 décembre prochain.

Pour conclure, le Comité exécutif invite toutes ses structures à répondre à l'appel du CCN de Bourges :

« Dans les semaines et mois prochains le CCN demande à toutes ses organisations, à tous ses militants et à ses adhérents, de rester particulièrement vigilants et mobilisés. ».

Le CE invite les UDR et les sections fédérales à discuter avec les syndicats de base, avec les UD et les fédérations notamment pour organiser et coordonner les actions à venir et renforcer la cohésion entre ces structures, pour mettre en pratique le mot d'ordre « Retraité un jour, Syndiqué toujours ! » en fidélisant les syndiqués qui font valoir leurs droits à la retraite.

Pour ce faire, le Comité Exécutif, qui a pris connaissance de l'état d'avancement du guide du délégué, mandate le BN pour mettre en œuvre sa publication dans les meilleurs délais.

De la même façon, le Comité Exécutif mandate le BN pour mettre à jour le livret d'accueil des nouveaux retraités.

Paris le 22 novembre 2023

Résolution adoptée à l'unanimité